



# Communiqué de presse

Lundi 19 décembre 2016



## Tarifs des transports publics durant les pics de pollution :

### **Le STIF souligne la nécessité d'une option plus efficace pour lutter contre la pollution et soutenable financièrement sur le long terme.**

**Un Bureau du STIF élargi s'est réuni ce matin et a examiné les conséquences de la circulation alternée sur les comportements de mobilité des franciliens ainsi que l'impact de la gratuité des transports que le STIF a mise en place et les leçons à en tirer.**

Si l'absence de validation dans le train, le métro et le bus ne permet pas de compter précisément le nombre de voyageurs les jours de gratuité, des comptages partiels de la RATP, effectués entre le 6 et le 9 décembre, indiquent qu'en moyenne, le réseau métro, bus et Transilien compte 5 % de trafic supplémentaire. Par exemple, sur les lignes 2, 5 et 9, qui disposent de comptages automatiques sur les rames, le trafic est en augmentation à des taux variables d'une journée à l'autre (de 3 % à 12 %), dont la moyenne est de 5 % environ. Sur le réseau RER A, il n'a pas été constaté d'augmentation significative de la fréquentation sur ces quatre journées. Sur les autres RER et les Transilien, à l'exception du RER B dont le service n'était que partiellement assuré à cause d'une panne d'infrastructure, la SNCF estime à environ 5 % de trafic en plus.

Le coût de la gratuité des transports, dont le coût jour est estimé à de près de 4 millions d'euros par jour de semaine et 3 M€ le samedi, s'élève au total à ce jour à 23 Millions d'euros pour l'année 2016.

C'est une mesure qui n'est clairement pas soutenable financièrement vu la fréquence des pics de pollution et leur durée. Il apparaît que l'efficacité de cette mesure est limitée et son coût trop important. Les ressources financières dégagées pour la gratuité auraient pu servir à investir pour baisser de manière durable la pollution : Avec 23 millions d'euros le STIF aurait pu ainsi acheter 50 bus électriques qui auraient roulé 14 ans sans émettre de pollution.

A ceci s'ajoute le fait que la mesure de gratuité est perçue comme injuste par les associations d'usagers, notamment la FNAUT, qui ont critiqué cette mesure de gratuité, en estimant que son influence sur le comportement des automobilistes est négligeable, et que les crédits perdus seraient plus utiles pour améliorer la qualité des transports du quotidien.

#### **Contacts Presse**

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – [helene.duguet@stif.info](mailto:helene.duguet@stif.info)

Face à ce constat, le bureau du STIF a mandaté Valérie Pecresse pour présenter au conseil du STIF de janvier 2017 différentes options pour favoriser l'usage des transports en commun en pic de pollution, options qui soient soutenables financièrement pour l'établissement : Soit en faisant appel à des financements supplémentaires spécifiques (Etat, collectivités locales ...) pour maintenir la gratuité, soit en substituant à celle-ci un tarif incitatif moins coûteux.

Le bureau du STIF est composé de la Présidente du STIF, du Vice-Président du Conseil Régional chargé des transports, de l'adjoint au maire de la Ville de Paris chargé des transports, des Présidents des Conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, des Vice-Présidents des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, et la conseillère régionale présidente de la Commission économique et tarifaire du STIF. Il est élargi aux administrateurs du STIF représentant les départements des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis (à savoir le Président du département des Yvelines, la Vice-Présidente du département de Seine-Saint-Denis chargé des transports, et le conseiller départemental du Val d'Oise délégué aux transports.



## Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – [helene.duguet@stif.info](mailto:helene.duguet@stif.info)